



## COMMUNIQUE ANALYSE EAU POTABLE ET PRESENCE DE PFAS

Les réglementations européennes et françaises relatives à la qualité de l'eau du robinet imposent de rechercher un grand nombre de substances dans les eaux. L'eau du robinet est en France l'aliment le plus contrôlé. Elle fait l'objet d'un suivi sanitaire permanent, destiné à en garantir la sécurité sanitaire, depuis le captage dans le milieu naturel, jusqu'au robinet du consommateur.

L'agence régionale de santé (ARS) est responsable d'organiser ce contrôle, d'alerter la commune en cas de risque pour la santé, de définir des mesures de prévention et de s'assurer du retour à la distribution d'une eau de qualité.

**A partir du 1<sup>er</sup> janvier 2026, les PFAS doivent obligatoirement être intégrés dans le contrôle sanitaire de routine de l'eau de consommation, la France ayant décidé d'anticiper cette généralisation des recherches dès 2025.**

L'ARS Occitanie anticipe la mise en œuvre de la directive européenne et surveille, avec une première campagne menée en octobre et novembre 2025, les PFAS dans l'eau d'alimentation issue du champ captant du Rouvier sur Aubord.

### **Résultats des prélèvements (campagnes d'octobre et de novembre 2025) :**

Les analyses du contrôle sanitaire mis en œuvre par l'agence régionale de santé d'Occitanie ont été réalisées en **octobre et de novembre 2025** sur l'eau brute et l'eau distribuée traitée (c'est-à-dire au robinet).

Pour rappel, la future norme eau potable qui sera appliquée en France en 2026 imposera que l'eau distribuée respecte une valeur plafond de 0,1 µg/L et pour l'eau brute non traitée une limite de qualité de 2 µg/L pour la somme de 20 PFAS.

#### **Analyse d'eau brute en sortie du château d'eau octobre 2025, somme des 20 PFAS :**

- Champ captant du Rouvier : la somme des 20 PFAS est de 0.129 µg/L. Elle est inférieure à la limite de qualité fixée à 2 µg/L pour les eaux brutes.

#### **Analyse d'eau traitée distribuée en novembre 2025, somme des 20 PFAS :**

- La somme des 20 PFAS dans l'eau potable de la commune est de 0.113 µg/L. Elle est supérieure à la limite de qualité fixée à 0.1 µg/L pour les eaux distribuées. De plus la somme des concentrations des 4 PFAS préoccupants (PFOA, PFOS, PFHXS, PFNA) dépasse la valeur seuil du Haut Conseil de Santé Publique de 0.02 µg/L.

**À ce stade : l'ARS Occitanie et la commune mettent en place un plan de contrôle de 9 prélèvements supplémentaires sur les 4 prochains mois afin de confirmer ou d'infirmer la contamination de l'eau.**

**Pour confirmer une situation, il faut ainsi pouvoir déterminer la « chronicité » de la présence de PFAS dans l'eau à des niveaux supérieurs à la valeur réglementaire et en tenant compte de l'incertitude des mesures.**

**En parallèle, la commune s'engage à rechercher l'origine de la pollution de l'eau avec les services de l'état et les mesures à mettre en place si la présence de PFAS était avérée à des niveaux supérieurs à la valeur réglementaire.**

#### **Nous vous tiendrons informés des résultats des prochaines analyses via le site internet :**

<https://www.aubord.fr> Vos services Eau et assainissement Qualité de l'eau  
ou en recopiant le lien suivant : <https://www.aubord.fr/fr/rb/1966694/qualite-de-leau-20>

## **PFAS : qui sont-ils ?**

**Plus connues sous le nom de PFAS, les composés per et polyfluoroalkylés sont des substances aux propriétés chimiques spécifiques, utilisées dans de nombreux domaines industriels et produits de la vie courante. Persistantes dans l'environnement, elles sont classées comme « polluants organiques persistants ».**

Les PFAS font partie d'une large famille de plus de 4 000 composés chimiques. Ces composés sont largement utilisés depuis les années 1950 dans divers domaines industriels et produits de consommation courante du fait de leurs qualités antiadhésives, imperméabilisantes, ou résistantes aux fortes chaleurs.

- Composants pour emballages alimentaires en papier et en carton
- Mousse anti-incendie
- Ustensiles de cuisine anti-adhésion, embouts buccaux de cigarette électronique, semelles de fers à repasser
- Certains produits ménagers, agents ou imperméabilisants ou antitaches dans l'industrie du textile (vêtements de pluie, moquettes et tissus d'ameublement)
- Produits utilisés pour la photographie, la lithographie
- Le fart utilisé sous les skis pour améliorer la glisse
- Isolant pour fils électriques, câbles électroniques
- Lubrifiants et cires pour sols et voitures, dans la fabrication de produits cosmétiques ou encore agents antibuée, antistatiques ou réfléchissants pour vernis et peintures
- ...

Présents dans tous les milieux (eau, air, sol) et dans la chaîne alimentaire, les PFAS se dégradent très peu, c'est pourquoi il est possible d'en retrouver des traces dans l'environnement, y compris pour des substances qui ont été interdites depuis plusieurs années. Leur présence dans l'environnement est uniquement liée à l'activité humaine.

Afin d'améliorer la connaissance relative aux conséquences sanitaires des PFAS, différents travaux sont menés actuellement pour apporter des éléments de réponse tant au niveau national, européen que mondial.